

“Si nous convenons de la nécessité ultime d'une certaine mesure de gouvernement mondial pour assurer la sécurité universelle, nous devons utiliser tous les moyens à notre disposition pour appuyer et renforcer tous les organismes de collaboration et d'entente internationales qui peuvent aider à faire passer la communauté mondiale dans le domaine de la réalité. Les peuples de tous les pays doivent s'appliquer avec ferveur à la tâche d'imaginer et de façonner des institutions et des relations qui permettront à l'humanité d'assurer sinon son salut du moins sa survivance. Nous devons nous efforcer à la limite de créer un ordre mondial subordonné au règne du droit. Là réside notre seule raison d'espérer. L'humanité est indivisible. Nous devons agir avec la pensée qu'aucun peuple, qu'aucun individu ne vit pour lui-même et que nous formons tous un seul corps.”

34. La conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne ne constitue pas un événement isolé dans l'histoire de l'après-guerre. Elle représente l'une des nombreuses étapes de la longue et difficile tâche qui consiste à créer et à maintenir, par l'intermédiaire des Nations Unies, les conditions de la paix mondiale.

MESSAGE REÇU PAR L'AMBASSADE DU CANADA AUX ÉTATS-UNIS ET TÉLÉGRAPHIÉ AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES, LE 4 JANVIER

Conseil des ministres des Affaires étrangères  
Waldorf-Astoria, New-York,  
le 31 décembre 1946.

Monsieur l'Ambassadeur,

Au cours d'une séance tenue récemment à New-York, le Conseil des ministres des Affaires étrangères a décidé de se réunir de nouveau à Moscou le 10 mars 1947 pour examiner les problèmes de l'Allemagne et de l'Autriche, et de nommer à l'égard de ces deux pays des suppléants qui se mettront à l'œuvre à Londres le 14 janvier prochain.

2. Le Conseil désire que les gouvernements des Etats alliés contigus à l'Allemagne et des autres Etats alliés qui ont participé au moyen de leurs armées à la lutte commune livrée contre elle aient pleinement l'occasion d'exprimer leur avis sur le règlement des problèmes allemands qui les intéressent.

3. En conséquence, le Conseil invite par les présentes le Gouvernement canadien à communiquer par écrit, dès qu'il le pourra, ses vues sur les aspects du problème allemand qui l'intéressent, aux suppléants chargés de cette question.

4. Les suppléants chargés de la question allemande étudieront l'exposé et le soumet-  
[Le très hon. M. St-Laurent.]

tront, accompagné de commentaires, au Conseil des ministres des Affaires étrangères, lors de sa prochaine réunion.

5. Si le Gouvernement canadien tient à exprimer son avis à l'égard de l'Autriche, il est prié de le communiquer par écrit aux suppléants chargés de la question autrichienne qui devront entreprendre la rédaction d'un traité reconnaissant l'indépendance de l'Autriche et soumettre à cette fin des propositions à la prochaine réunion du Conseil.

6. Le Gouvernement canadien, comme les autres gouvernements qui recevront un message analogue, aura évidemment l'occasion de compléter son mémoire écrit sur l'Allemagne et l'Autriche, s'il le désire, en s'adressant de vive voix aux suppléants intéressés.

7. Prière d'adresser la réponse au présent message au Secrétariat, Conseil des ministres des Affaires étrangères, Lancaster House, Londres S.W.1.

Votre tout dévoué,  
Le secrétaire général,  
Warren KELCHNER.

LETTRE ANNEXE À LA DÉCLARATION ADRESSÉE AUX SUPPLÉANTS SPÉCIAUX DU CONSEIL DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Monsieur,

J'inclus sous ce pli une déclaration que le Gouvernement du Canada m'a chargé de communiquer aux Suppléants du Conseil des ministres des Affaires étrangères. Elle constitue la réponse à l'invitation que le secrétaire général du Conseil des ministres des Affaires étrangères a transmise à l'ambassadeur du Canada à Washington, priant le Gouvernement d'exprimer ses vues sur le règlement des problèmes de l'Autriche et de l'Allemagne.

Les observations que renferme cette déclaration sur la façon de procéder à la rédaction du traité avec l'Allemagne s'appliquent, *mutatis mutandis*, aux méthodes proposées quant à l'élaboration du traité avec l'Autriche.

Je vous serais reconnaissant de signaler cette déclaration à l'attention des Suppléants.

J'ai l'honneur de me soucrire

Votre tout dévoué serviteur,  
Le haut commissaire du Canada,  
N. A. ROBERTSON.

Le Secrétariat du  
Conseil des ministres des Affaires  
étrangères,  
Lancaster House,  
Londres, S.W.1.